

PRIORITE 7 : Massif Central

Objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens – volet interrégional

FEDER

L'axe interrégional s'inscrit dans l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens » et mobilise différents objectifs spécifiques ouverts dans la proposition de la Commission européenne de Mai 2020, à savoir les objectifs spécifiques : 1.3, 2.4, 2.7, 2.8, 4.5 et 5.2.

EXTRAIT DE LA PARTIE 1 : « Stratégie du programme : principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées » pour le volet Massif Central

Le Territoire

Le Massif central est un territoire vaste de 85 000 km². Il représente 15 % du territoire national et 42 % de la montagne française mais seulement 5,9 % de la population française (2016). Pour autant, il s'agit d'une montagne habitée, avec une densité de population de 60,46hab/ km² en moyenne (105hab/km² en moyenne en France) et 3 aires urbaines de plus de 200 000 hbts : Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Limoges.

Stratégie d'intervention

5 priorités ont été identifiées dans le cadre de la préservation et de la valorisation de ce territoire :

- **Concrétiser le potentiel économique des filières spécifiques du Massif**, notamment en ciblant 3 filières spécifiques le bois, le textile/le cuir et la pierre. L'enjeu sera d'accompagner la structuration de ces trois filières et d'accompagner le développement de leurs PME.
- **Préserver les ressources naturelles et la biodiversité du Massif** : les écosystèmes spécifiques à ce territoire font l'objet d'un constat d'une perte de biodiversité. Ces milieux accueillent des espèces dont les actions de préservation pourront ainsi être mises en œuvre à l'échelle interrégionale. Le soutien du FEDER visera à enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central et d'assurer la durabilité des ressources naturelles.
- **S'adapter aux changements climatiques notamment en matière de gestion de l'eau** : en dépit d'une ressource relativement abondante, l'accroissement des besoins et les impacts du changement climatique (notamment les épisodes de sécheresse) entraîne un développement des conflits d'usages entre alimentation en eau potable, agriculture, industrie et tourisme, et impacte le bon fonctionnement des milieux naturels. Le FEDER sera mobilisé pour assurer la préservation de la ressource en eau tout en garantissant un usage durable pour les activités.
- **Désenclaver le territoire du Massif** : La mobilité à l'échelle du Massif Central se traduit notamment par un enclavement prononcé pour l'intérieur du Massif et une ouverture vers les franges du Massif Central en particulier à destination des métropoles régionales. Le Massif Central bénéficie de pôles urbains forts autour desquels s'organise les dessertes locales et les

connexions ferroviaires. Le FEDER interviendra pour favoriser la mobilité interrégionale et infra-massif.

- **Valoriser le potentiel touristique du Massif :** Il est proposé de valoriser les spécificités environnementales et patrimoniales du Massif central en le positionnant comme un territoire de tourisme durable. L'objectif est d'accompagner la mutation touristique vers une offre plus qualitative, à accroître les retombées économiques et stabiliser les emplois que le tourisme et les loisirs apportent aux territoires, en mettant en place une offre touristique suffisamment structurée et qualitative.

- **Améliorer l'attractivité du Massif :** Pour attirer aussi bien les nouvelles populations que les entreprises, le FEDER soutiendra les actions permettant d'expérimenter des solutions nouvelles pour accroître l'attractivité des territoires. Il sera ainsi nécessaire d'agir sur l'amélioration des connaissances mais également sur le déploiement de plan d'action opérationnelle adapté à chacun des territoires composant le Massif Central.

Priorités autres que l'assistance technique

Référence: article 17, paragraphe 2, et article 17, paragraphe 3, point c)

Tableau 1 : Structure du programme*

ID	Intitulé [300]	AT	Base de calcul	Fonds	Catégorie de régions soutenues	Objectif spécifique retenu
7	Priorité 7 : Massif Central (Axe Interrégional)	Non		FEDER	Plus développée	Objectif spécifique 1.3 : en renforçant la croissance et la compétitivité des PME
					En transition	
					Plus développée	Objectif spécifique 2.4 : favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
					En transition	
					Plus développée	Objectif spécifique 2.7 : en améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution
					En transition	
					Plus développée	Objectif spécifique 2.8 : Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en développant et améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
					En transition	
					Plus développée	Objectif spécifique 4.5 : En renforçant le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale
					En transition	

					Plus développée	Objectif spécifique 5.2 : en prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.
					En transition	

PROJET

Soutien aux filières prioritaires du Massif Central :

2.7.2. Objectif spécifique 1.3 : en renforçant la croissance et la compétitivité des PME

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Le Massif central est fort d'un potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques valorisables pour les activités économiques présentes sur ses territoires. Il recèle de nombreuses matières premières et ressources : laines, cuirs, peaux lainées, fibres végétales et animales textiles (chanvre, soie), bois...

Afin d'améliorer les potentialités économiques du Massif Central, il est proposé de soutenir les PME et acteurs publics du territoire intervenant sur ses filières spécifiques.

Type d'action n°7.2.1 : Soutien des filières spécifiques du Massif Central

Le FEDER soutiendra les PME intervenant sur les filières spécifiques du Massif Central : Bois, textile notamment le cuir et la laine, les métiers de la pierre... L'objectif est d'améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux des PME du Massif central valorisant la ressource locale.

Filière Forêt-Bois :

La forêt représente un espace important du Massif Central, en effet elle couvre un tiers de la surface du territoire, soit 2,8 millions d'hectares. Cette ressource contribue à l'attractivité du Massif Central sur plusieurs aspects : biodiversité, compensation carbone, patrimoine naturel ayant un potentiel touristique important et développement économique.

La valorisation de la ressource en bois est un axe de développement économique important pour le territoire. La filière forêt-bois représente 45 000 emplois à l'échelle du Massif Central avec une forte valeur ajoutée locale.

Ainsi, le FEDER soutiendra les dynamiques enclenchées par la filière forêt-bois en finançant des projets permettant de :

- Structurer et animer la filière forêt-bois à l'échelle du Massif Central : mise en réseaux des entreprises, développement de catalogues communs, développement d'un label, d'une marque, actions collectives à destination de la filière, recherche de débouchés pour les essences locales (châtaignier, gros bois, sapin, etc.), ...
- Améliorer la compétitivité des PME du Massif Central via notamment des investissements dans la seconde transformation du bois
- Développer de nouveaux débouchés pour le bois : construction de bâtiments démonstrateurs innovants, chimie du bois...
- Améliorer la résilience de la forêt face au changement climatique : projets de recherche et d'expérimentation visant le maintien et l'augmentation de la naturalité des forêts. A titre d'exemple pourront être soutenu les projet de maintien du bon état du sol, du bois mort, des arbres "bio" intégrant des dendro-microhabitats,

régénération naturelle, plantation d'espèces diversifiées d'origine locale, étude sur les capacités d'adaptation, d'atténuation et de résilience sur le long terme de différents types de forêts, le développement des plateformes de stockage des bois, projets d'expérimentation sur des plantation d'espèces plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques,

Une ligne d'articulation entre FEADER et Programme opérationnel FEDER régionaux sera défini pour une intervention du FEDER Massif Central sur la filière forêt-bois.

Filière Textile notamment laine et cuir

Les savoir-faire artisanaux et manufacturiers du textile et du cuir sont fortement inscrits sur le Massif central ils concernent plus de 200 entreprises organisées en différents pôles d'entreprises notamment :

- le Pôle cuir de l'Aveyron : 18 entreprises, environ 250 emplois
- le Pôle textile d'Aubusson-Felletin : 34 entreprises, environ 218 emplois
- le Pôle textile de Castres-Mazamet : 50 entreprises, environ 660 emplois
- l'Hôtel de la dentelle de Brioude
- le Pôle textile et soie de Sumène-Le Vigan
- le réseau textile de Lyon-Saint-Etienne

Concernant spécifiquement le cuir, le Massif central constitue une zone leader en matière d'élevage de ruminants en France et la plus grande prairie d'Europe. Il représente donc un fort potentiel de fourniture de peaux.

La zone a su conserver des activités industrielles autour du cuir orienté vers le haut de gamme. Ces activités artisanales sont porteuses de valeur ajoutée et d'excellence pour le territoire : on dénombre 13 tanneries ou mégisseries sur la zone Massif et des pôles d'activités répartis sur le territoire (ganteries, chaussures, etc.) parfois en lien avec des grands groupes de luxe.

Avec un secteur de la maroquinerie porteur d'activité en forte croissance, le Massif central doit, pour se positionner, répondre aux problématiques de l'amont et de l'aval de la filière. Et notamment, face à l'importation massive de peaux de qualité. Aussi, l'enjeu de la reterritorialisation de la filière devient majeur et à travers lui la structuration et le développement de la filière cuir porteuse d'emplois.

Malgré une filière dynamique et des débouchés important notamment dans les secteurs du luxe et de l'architecture d'intérieur, la filière du cuir et du textile du Massif central est directement impactés par la mondialisation : coût des salaires, diminution du panel de savoir-faire et de l'expertise, disparition des formations longues, augmentation inquiétante de l'âge moyen des salariés, dégradation des approvisionnements et des matières premières, capacité réduite de modernisation des parcs machines ou disparition de l'expertise nécessaire à leur entretien...

Fort de ce constat, le FEDER soutiendra la filière textile et cuir via des projets visant à :

- Structurer la filière à l'échelle du territoire du Massif Central, des entrées thématiques par matériaux et/débouchés pourront être privilégiées. A titre d'exemples pourront être soutenus les projets d'envergure industrielles pour le lavage de la laine, le soutien à la recherche pour trouver des procédés durables,

notamment économe en eau et énergies pour le lavage de la laine et le traitement des peaux destinées au cuir, ...

- Accompagner les entreprises du territoire dans l'amélioration de leurs compétitivités notamment pour développer les stratégies de développement commercial et marketing, ressources humaines, stratégie d'innovation, mise sur le marché, ouverture à l'internationale des entreprises, développement de collaborations d'innovation et/ou commerciales internationales, expérimentations et démonstrateurs... A titre d'exemples pourront être soutenus les projets d'aide à la mise sur les marchés : magasins éphémères, projet de digitalisation pour la création de sites de vente en ligne, ...

Filière de la pierre :

La filière pierre regroupe l'ensemble des roches naturelles utilisées en structures, architecture et décoration, pour la construction et l'aménagement des bâtiments et des ouvrages d'art, pour la voirie, le funéraire, les aménagements intérieurs et paysagers, pour la restauration des monuments historiques et la sculpture.

En France l'industrie de la pierre (ROC : Roche ornementales et de construction) représente 714 entreprises spécialisés dans l'extraction et la transformation des pierre naturelles. La filière est constituée de petites entreprises que la concurrence des produits finis à bas coût fragilise.

La filière est confrontée à deux difficultés :

- Une consommation intérieure parmi les plus faibles des pays industrialisés : la France se classe au 16^{ème} rang mondial des utilisateurs de pierre avec une consommation annuelle par habitant de l'ordre de 0,5m² soit 5 fois moins que la Belgique.
- Une part importante des importations dans la consommation de pierre en France : la moitié des pierres utilisées en France sont importés : granits de Chine, Inde, calcaires de Croatie, Portugal, Espagne, Turquie, schistes et ardoise du Brésil, etc.), alors qu'elle a la capacité de répondre à sa demande par la production locale.

Fort de ce constat, le FEDER soutiendra la filière pierre via des projets visant à :

- Structurer la filière à l'échelle du territoire du Massif Central, des entrées thématiques par matériaux et/débouchées pourront être privilégiées. A titre d'exemple pourront être soutenus les projets visant à promouvoir auprès des designers et architecte les possibilités des nouveaux produits associant des matériaux locaux dont la pierre
- Accompagner les entreprises du territoire dans l'amélioration de leurs compétitivités notamment pour développer les stratégies de développement commercial et marketing, ressources humaines, stratégie d'innovation, mise sur le marché, ouverture à l'internationale des entreprises, développement de collaborations d'innovation et/ou commerciales internationales, expérimentations et démonstrateurs...

Pour les filières ciblées et au-delà pour d'autres filières spécifiques, le FEDER soutiendra les projets de recherche et d'innovation ayant un intérêt pour le territoire du Massif Central. L'enjeu sera de financer des projets permettant de faire émerger des innovations (produits, procédés, organisationnelles...) d'intérêt pour les filières et PME du Massif Central.

Les filières à soutenir seront priorisées par les instances du Massif Central, mais à titre d'exemple des projets dans les domaines suivants pourraient être soutenus : forêt-bois, laine, cuir, pierre, alimentation, pastoralisme, herbagère....

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

Aucune opérations d'importance stratégiques est identifiés à cette étape d'écriture du Programme FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Bénéficiaires éligibles :

- entreprises ou groupement d'entreprise,
- associations,
- collectivités territoriales, leurs groupements, leurs opérateurs, ...
- chambre consulaires,
- syndicats professionnels,
- établissements publics et/ou d'enseignement
- instituts de recherche et de valorisation des technologies
- pôles d'innovation, clusters, pôles de compétitive
- ...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Massif Central.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité n°7 Massif Central sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour la priorité Massif Central

2.6.2.2 Indicateurs¹

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

¹ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

2.6.2.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention² (non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

² Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Soutien aux projets permettant l'adaptation au changement climatique du Massif Central notamment au regard de la ressource en eau

2.7.3. Objectif spécifique 2.4 – en favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

2.7.3.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Le Massif central est qualifié de château d'eau de la France pour la richesse de son réseau hydrographique et la qualité de ses eaux. Le territoire présente une grande diversité de cours d'eau et plans d'eau qui totalisent environ 70 000 km. En dépit d'une ressource relativement abondante, l'accroissement des besoins et les impacts du changement climatiques (épisodes de sécheresse) entraîne un développement des conflits d'usages entre alimentation en eau potable, agriculture, industrie et tourisme, et impacte le bon fonctionnement des milieux naturels.

La bonne gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau est donc un enjeu majeur, elle permet le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction de l'ensemble des usages. Cet enjeu est d'autant plus important que les impacts du changement climatique risquent d'aggraver des situations déjà tendues.

Type d'action 7.3.1 : Accompagner les projets permettant l'adaptation aux changements climatiques notamment dans le domaine de la gestion durable de la ressource en eau.

Dans ce contexte, l'intervention du FEDER soutiendra les projets permettant l'adaptation des territoires, activités et milieux aux enjeux du changement climatique. Le FEDER visera notamment à assurer la préservation de la ressource en eau tout en garantissant un usage durable pour les activités du Massif Central.

Ainsi le FEDER soutiendra les projets permettant :

- L'amélioration des connaissances, les travaux d'inventaires, de cartographie, de recherche appliquée ou prospective, d'évaluation des risques et de l'impact du changement climatique sur le territoire du Massif Central, ...
- Les démarches d'animation, de communication et de sensibilisation des publics notamment les habitants, touristes, filières, entreprises, acteurs publics... .

- Les actions spécifiques aux bénéficiaires de la gestion durable de l'eau et de la bonne articulation des usages : connaissance, animation, communication, études, aménagement, investissements (exemple : travaux d'installation de stockage des eaux pluviales, usage maîtriser des ressources, ...),
- Les études, projets et aménagement visant l'adaptation aux changements climatiques caractéristiques au territoire du Massif Central au-delà de la gestion durable de l'eau
- ...

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

Aucune opérations d'importance stratégiques est identifiés à cette étape d'écriture du Programme FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Collectivités, leurs groupements ou opérateurs

Associations

Etat et établissements publics

Universités, instituts de recherche...

Parcs naturels

Entreprises,

...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Massif Central.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité n°7 Massif Central sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour la priorité Massif Central

2.6.3.2 Indicateurs³

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

³ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

2.6.3.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention⁴ (non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

⁴ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Soutien aux projets protégeant la biodiversité spécifique du Massif Central

2.7.3. Objectif spécifique 2.7 : en améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution

2.7.3.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

La protection de la biodiversité est un engagement national et européen. Les écosystèmes ne tiennent pas compte des frontières administratives et pour certains d'entre eux, seule la dimension d'un massif est pertinente pour que l'intervention de préservation ou de restauration soit efficace. Ainsi le FEDER interviendra à l'échelle du Massif Central pour préserver la biodiversité spécifique du territoire.

Type d'action 7.3.1 : Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif central, protéger les ressources du Massif Central et reconquête des milieux dégradés

Le Massif Central est composé de milieux caractéristiques nécessitant une attention particulière et un traitement partagé à l'échelle du Massif. Le changement climatique renforce la nécessité d'avoir une attention particulière à destination des milieux et espèces.

Ainsi le FEDER interviendra sur les trames écologiques du Massif Central et leurs milieux spécifiques :

- Milieux ouverts herbacés ou secs (prairies naturelles agropastorales, pelouse sèche et/ou d'altitude, landes, trame thermophile, ...),
- Forêts matures et vieilles forêts,
- Tourbières, zones humides (en articulation avec l'axe interrégional Loire et le FEADER).

Afin d'avoir une approche globale, le FEDER interviendra également sur les connectivités entre milieux caractéristiques du Massif Central (milieux connexes) et sur les espaces rassemblant plusieurs milieux spécifiques au Massif Central (inter milieu).

Ces milieux accueillent des espèces dont les actions de préservation pourront également être soutenue par le volet interrégional Massif Central :

- Dans les milieux ouverts herbacés ou secs : le milan royal, maculinea, pie grièche...
- Dans les forêts anciennes : l'aigle botté...
- Dans les milieux tourbeux : la loutre...

Le FEDER soutiendra également les projets visant la protection des espèces emblématiques du Massif Central présente dans différents milieux notamment cerf, moule perlière, vautours, pollinisateurs sauvages, ...

Le FEDER soutiendra ainsi les projets en direction des milieux ciblés permettant :

- L'amélioration des connaissances notamment les travaux d'inventaires, de cartographie, de recherche appliquée ou prospective...
- L'animation des démarches biodiversité, la communication et la sensibilisation des publics notamment les habitants, touristes, entreprises, acteurs publics... Y compris pour accompagner les usagers pour une meilleure acceptation du retour de certaines espèces : loup, vautours, poissons migrateurs, ...,
- La gestion, la restauration et l'entretien de site (hors agriculture)
- Les acquisitions foncières
- la gestion pilote ou exemplaire de site
- les actions à destination de la gestion durable de l'eau (connaissance, animation, communication, aménagement, ...).
- Les études, projets pilotes et aménagement visant la préservation des trames noires, ces démarches pourront s'entendre au-delà des milieux du Massif Central
- ...

Type d'action 7.3.2 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des services rendus par les écosystèmes comme levier de leur conservation et de leur restauration.

Les services écosystémiques constituent des services rendus par les écosystèmes et dont la société tire avantage, ils sont de plusieurs ordres :

- Services d'approvisionnement, exemple : eau douce, bois, production alimentaire, ...
- Services de régulation stabilisant le climat, la quantité et la pureté de l'eau, la pollinisation, ...
- Services culturels via le maintien du patrimoine, du paysage support d'activités touristiques, récréatives, éducatives..., ...
- Services d'appui nécessaires au fonctionnement des écosystèmes : cycle des nutriments, la formation des sols

Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont des instruments qui visent à permettre de rémunérer, sous forme monétaire ou non, des acteurs contribuant par leurs actions à la restauration ou au maintien des écosystèmes dont la société tire des avantages (services écosystémiques).

Ces dispositifs émergents représentent une opportunité pour valoriser les ressources naturelles et sociétales du Massif Central, ainsi le FEDER soutiendra les projets :

- D'amélioration de la connaissance des services écosystémiques et leur qualification :
 - o Les travaux de recherche à visée opérationnelle, y compris les outils d'aide à la décision en matière d'identification des services environnementaux,

- économiques et sociaux du Massif central et de leurs perspectives de valorisation
 - La mise en place de projets-pilotes valorisant les services écosystémiques
 - Projets-pilotes permettant de mesurer la contribution des ressources massif central
 - La structuration d'acteurs institutionnels et économiques autour de la valorisation de la qualité environnementale d'un produit associé
- La mise en œuvre de la démarche de valorisation et de paiement des services environnementaux :
 - Des partenariats urbain-rural sur la gestion durable des ressources naturelles et des espaces récréatifs de proximité
 - La mise en place de financements innovants pour les services écosystémiques

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

Aucune opérations d'importance stratégiques est identifiés à cette étape d'écriture du Programme FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Collectivités, leurs groupements ou opérateurs
 Associations
 Etat et établissements publics
 Universités, instituts de recherche...
 Parcs naturels
 Entreprises,
 ...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Massif Central.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité n°7 Massif Central sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour la priorité Massif Central

2.6.3.2 Indicateurs⁵

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

⁵ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau 3: Indicateurs de résultat											
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance) ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

2.6.3.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention⁶
(non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

⁶ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Promouvoir la mobilité à l'échelle du Massif Central

2.7.4. Objectif spécifique 2.8 - mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en développant et améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

2.7.4.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Malgré une position centrale à l'échelle française, le Massif Central est longtemps resté à l'écart des flux de mobilité. La mobilité à l'échelle du Massif Central se traduit notamment par un enclavement prononcé pour l'intérieur du Massif et une ouverture vers les franges du Massif Central en particulier à destination des grandes métropoles régionales voisines : Lyon, Toulouse, Montpellier, Bordeaux.

La mobilité à l'échelle du Massif Central se traduit notamment par un enclavement prononcé pour l'intérieur du Massif et une ouverture vers les franges du Massif Central en particulier à destination des grandes métropoles régionales voisines : Lyon, Toulouse, Montpellier, Bordeaux. Le Massif Central bénéficie de pôles urbains forts (Saint Etienne, Clermont-Ferrand et Limoges) autour desquels s'organise les dessertes locales et les connexions ferroviaires.

Type d'action 7.4.1 : Soutenir le désenclavement du Massif Central

Fort de ce constat, et dans un contexte administratif interrégional un développement de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et des traversées du Massif Central apparaît essentiel. Ainsi le FEDER soutiendra les projets de :

- Structuration et d'animation des lignes ferroviaires interrégionales : études permettant d'améliorer la performance, promotion des lignes...
A titre d'exemple : les lignes ferroviaires suivantes pourront être soutenue : Cévenol, Aurillac-Brive, l'Aubrac, Aurillac-Figeac, Le Puy-en-Velay-Clermont Ferrand ... Le FEDER ne soutiendra pas les investissements dans les infrastructures.
- Interconnexion interrégionale notamment afin d'améliorer l'interopérabilité billettique entre les régions gestionnaires des transports ferroviaires ou interopérabilité des sites de Co-voiturage régionaux et locaux.
- Mobilité porté par les acteurs locaux permettant de développer une offre nouvelle de mobilité notamment pour renforcer les liens entre urbain et rurale et le rabattement

vers les infrastructures de transport : covoiturage, autopartage, transport à la demande...

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

Aucune opérations d'importance stratégiques est identifiés à cette étape d'écriture du Programme FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Collectivités, leurs groupements ou opérateurs

Associations

Etat et établissements publics

Parcs naturels

Entreprises,

...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Massif Central.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité n°7 Massif Central sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour la priorité Massif Central

2.6.4.2 Indicateurs⁷

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

⁷ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance) ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur ciblée (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

2.6.4.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention⁸
(non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

⁸ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d’application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Développement touristique du Massif Central

2.7.5. Objectif spécifique 4.5 - En renforçant le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

2.7.5.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Dans le Massif Central, les activités, les équipements et infrastructures touristiques représentent une opportunité en termes de développement économique (emploi non délocalisables) et d'inclusion sociale via un échange de savoir-faire sur l'apprentissage du milieu montagnard la pratique d'activité de pleine nature, la valorisation du patrimoine naturel, ...

Ces secteurs d'activités sont cependant soumis aux conséquences fortes du changement climatique vécues de manière plus intense dans les territoires de montagne. De plus, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a fortement impacté économiquement toute la filière et amplifier certaines tendances de fond comme les nouveaux modes de consommation, le tourisme expérientiel, le développement du numérique ou le management de destination touristique. Ainsi, une intervention du FEDER apparaît essentielle pour renforcer durablement l'attractivité touristique du Massif Central.

Type d'action 7.5.1 : Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central

Afin de répondre à ces enjeux, dans le cadre de stratégies locales de développement touristique, le FEDER interviendra pour :

- Accompagner un développement touristique répondant aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, de la durabilité et de la transition énergétique.
- Accompagner le territoire vers un développement touristique 4 saisons.
- Adapter l'offre touristique aux nouvelles demandes et pratiques des clientèles, ...

Il est proposé que le FEDER soutienne deux thématiques :

- La diversification et le développement des activités de pleine nature autour des thématiques du sport, des loisirs, du bien-être, du thermalisme, de valorisation du patrimoine local, ...
- Le développement des grandes itinérances pédestres et cyclables

Le FEDER soutiendra les projets visant :

- L'animation, l'ingénierie, la promotion et la capitalisation des activités touristiques,
- Le renforcement des services touristiques

- La structuration d'offre touristique notamment l'offre combinée (conception et mise en marché de produits touristiques) associant les activités touristiques du Massif Central : pleine nature, bien-être, thermalisme, valorisation du patrimoine culturel local, itinérances, ...
- Le développement des aménagements et des équipements (études, travaux, ...) y compris ceux permettant l'amélioration de l'expérience touristique : aire d'arrêt, parking d'accès, bornes de rechargement VAE, wifi, informations touristiques, stationnements sécurisés des vélos, gîtes d'étape, aire de bivouac ...
- L'adaptation aux changements climatiques des activités touristiques notamment via la diversification de l'offre touristique des stations de sport d'hiver de basse altitude, ...
- La requalification des espaces notamment les friches touristiques (exemple : ancien village vacance) dans une logique de réduction de l'artificialisation des sols
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel local
- Adaptation et amélioration de l'offre de logements touristiques :
 - o diversifier et renforcer l'offre d'hébergement adaptée aux types de clientèles visées,
 - o accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ces hébergements touristiques,
 - o développer de nouvelles formes d'hébergement prenant en compte notamment les besoins du territoire en matière de services de proximité (espaces de coworking, espace participatif, ...), favorisant la mixité des usages, limiter la trop forte saisonnalité de l'activité, développant le tourisme sociale, ...
 - o ...
- ...

La structuration de ces activités et services touristiques pourra être mise en œuvre via des pôles thématiques permettant d'apporter une réponse adaptée aux territoires en termes de développement touristique en milieu montagnard et rural.

Enfin, la FEDER accompagnera les projets culturels mettant en valeur le patrimoine du Massif Central ou permettant de faire rayonner le territoire.

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

Aucune opérations d'importance stratégiques est identifiées à cette étape d'écriture du Programme FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Collectivités, leurs groupements ou opérateurs

Associations

Etat et établissements publics

Parcs naturels

Entreprises,

...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Massif Central.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité n°7 Massif Central sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour la priorité Massif Central

2.6.4.2 Indicateurs⁹

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau 3: Indicateurs de résultat											
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

⁹ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

	(FEAMP)									

2.6.4.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention¹⁰
(non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

¹⁰ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Soutenir la politique d'attractivité des territoires du Massif Central

2.7.6. Objectif spécifique 5.2 en prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.

2.6.4.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Politique historique du Massif Central, l'attractivité constitue un enjeu fort pour ce territoire. Bien que les taux d'évaluation de la population soit positif (+0,5% entre 2010-2015, soit + 43 474 habitants), la population du Massif Central reste plus âgée que la population française : en 2015 30,7% des habitants du Massif Central ont plus de 60 ans alors qu'à l'échelle nationale cette tranche d'âge représente que 25,5% de la population. Le défi du renouvellement des générations reste ainsi important. Afin de renforcer l'attractivité du territoire il sera nécessaire d'agir sur quatre thématiques : l'emploi et l'activités économique, les services aux entreprises et à la population locale, le logement et l'habitat et la qualité de vie, les aménités, la culture et les loisirs.

Type d'action 7.6.1 : Promouvoir et développer l'attractivité du Massif Central

De manière transversale le FEDER soutiendra les projets permettant

- L'amélioration de la connaissance des dynamiques sociologiques, démographiques et économiques propres au Massif Central.
- L'animation de la dynamique interrégionale d'attractivité et la capitalisation sur les expériences passées ou similaires (benchmark) dans le but d'adapter les politiques de développement territorial

Dans le cadre de stratégies locales d'attractivité portées par des territoires organisés du Massif Central (EPCI, Conseils départementaux, Conseils régionaux, parcs naturels, ...), le FEDER soutiendra l'animation mise en œuvre des stratégies et des plans d'action permettant de répondre aux quatre thématiques de l'attractivité :

- Emploi et activités
- Services aux entreprises et à la population locale
- Logement et habitat
- Qualité de vie, aménités, culture, loisirs

Dans le cadre de ces stratégies d'attractivité, le FEDER soutiendra les projets permettant de répondre aux besoins locaux d'attractivité. A titre d'exemple les projets pourront permettre de répondre aux besoins suivants :

- Améliorer l'accès aux services publics y compris par la mise en œuvre de services numériques et/ou innovants à destination des populations, notamment le développement d'équipements fixes et itinérants (maisons des services publics, fablab, maison de santé, ...), expérimentation dans le domaine de la santé...
- Revitaliser les commerces de proximité et améliorer l'espace public notamment dans les centres bourgs : exemple aménagement des gares désaffectées pour de nouveaux usages, ...
- Accompagner la création d'activité en tirant partie des ressources et potentialités locales : fablab, espace de coworking/télétravail, initiative locale autour d'une filière : artisanat, alimentation, ...
- Soutenir une offre adaptée de logement
- Renforcer l'attractivité via la valorisation du patrimoine et le financement d'équipement structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs...
- Désenclaver les territoires via des projets de mobilité durable
- ...

Afin de soutenir ces stratégies locales des acteurs du Massif Central via le FEDER, l'autorité de gestion pourra mettre en place les outils suivants :

- Des appels à projets multithématiques permettant de sélectionner des grappes de projets répondant aux stratégies territoriales intégrée des territoires. Pour répondre au mieux aux besoins des territoires ces appels à projets multithématiques pourront mobiliser l'ensemble des priorités, objectifs spécifiques et types d'action du présent programme.
- Des appels à projets simple permettant de sélectionner des projets territoriaux s'inscrivant dans une stratégie globale.

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

Aucune opérations d'importance stratégiques est identifiés à cette étape d'écriture du Programme FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Collectivités, leurs groupements ou opérateurs
Associations
Etat et établissements publics
Parcs naturels
Entreprises,
...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Massif Central.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité n°7 Massif Central sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour la priorité Massif Central

2.6.4.2 Indicateurs¹¹

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

¹¹ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

	(FEAMP)										

2.6.4.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention¹²
(non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR	(en EUR)

¹² Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.